

COMMUNE DE PREMILLIEU
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS
28 mai 2022

Présents : Pascal TORRION, Maire, Valérie BELISSANT, Seconde adjointe, Paul GRAMUSSET, Nicolas BARRE, Robert THOMAS, Muriel TORRION, Michèle BETTWY et Blandine FOESSEL, membres.

Excusés : Jean-Jacques FEVRE, Frédéric CUSIN.

Secrétaire de séance : Valérie BELISSANT

La séance commence à 12h00.

M. Le maire ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

1°) Demande modificative pour équilibrer le budget prévisionnel 2022.

Le Maire présente le courrier adressé par la DGFIP, indiquant les écritures à passer afin d'équilibrer le budget :

ligne D002 : ajouter 880,05 €
ligne R002 : ajouter 2800 €
ligneR7474 : déduire 1919,15 €

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établira ainsi à la somme de : 2880,05 €,

2°) Organisation du repas de nos anciens :

Après deux années d'interruption liées au COVID, nous proposons d'organiser ce repas en 2022. Après débat, la date retenue est le **samedi 10 septembre à midi.** Il est proposé et accepté de prendre ce repas au Relais de THEZILLEU.

Il a été décidé que la fourchette de prix pour ce repas serait comprise entre 30 et 35€. Nous proposerons deux types de menus : un avec poisson et l'autre avec viande. Le moment venu, il appartiendra à chacune et chacun de signifier son choix auprès de Valérie BELISSANT.

Pour bénéficier de ce repas, il a été rappelé les conditions suivantes :

- avoir 65 ans révolus
- être inscrit(e) sur la liste électorale de notre commune.

Afin de partager plus largement ce moment, il a été proposé et accepté d'ouvrir la participation aux membres du conseil et à ceux du CCAS, moyennant finances de leur part.

Les inscriptions devront impérativement être faites auprès de Valérie BELISSANT avant le 15 août 2022.

COMMUNE DE PREMILLIEU
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS
28 mai 2022

3°) Arbre de Noël 2022 :

La date du **samedi 17 décembre 2022** a été retenue. Il est prévu d'organiser un spectacle pour tous. Dans ce cas, un budget prévisionnel de 600 € maximum a été validé.

La séance est levée à 12h30

Signé :
Le Maire Pascal TORRION
Prémillieu le 03 juin 2022.

